Demande d'Arrêté de Cessibilité
Dossier d'enquête parcellaire

PROJET SAINT GAUDENS – SAINT MARTORY

Demande d'Arrêté de Cessibilité
Dossier d'enquête parcellaire

PROJET SAINT GAUDENS – SAINT MARTORY

CANALISATION DN 200 ST GAUDENS LE SOUMES – FIGAROL OUEST

CANALISATION DN 200 FIGAROL OUEST – ST MARTORY

CANALISATION DN200 FIGAROL OUEST – CASTAGNEDE

Branchement DN80 GrDF ST GAUDENS

De Saint-Gaudens à Saint-Martory

Département de la Haute-Garonne (31)

Rev.	Statut	Date	Révision	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
00	APV	10/02/26	Édition préliminaire	S. FRANCOIS (TERÉGA)	S. FRANCOIS (TERÉGA)	A. DIAZ (TEREGA))
01	APV	03/04/26	Révision pour enquête publique	S. FRANCOIS (TERÉGA)	S. FRANCOIS (TERÉGA)	A. DIAZ (TEREGA))

Direction des Opérations Etudes et Projets
Département Projets

Référence du document : 338439
Projet suivi par Alberto DIAZ

PREAMBULE

Extrait du Code de l'environnement

Article R. 555-35. À défaut d'accord amiable sur les servitudes entre le bénéficiaire de l'autorisation et au moins un propriétaire d'une parcelle traversée par le projet de canalisation, le préfet du département concerné conduit pour le compte du bénéficiaire de l'autorisation la procédure d'expropriation conformément aux dispositions des articles R. 11-1 à R. 11-31 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin d'imposer les servitudes prévues à l'article L. 555-27.

Le préfet détermine par arrêté de cessibilité, sur proposition du bénéficiaire de l'autorisation, la liste des parcelles qui devront être frappées des servitudes.

L'indemnité d'expropriation due en raison de l'établissement des servitudes correspond à la réduction permanente du droit des propriétaires des terrains grevés.

Le versement de l'indemnité, fixée conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation.

Extrait du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Article R. 131-1. - Le préfet territorialement compétent désigne, par arrêté, parmi les personnes figurant sur les listes d'aptitude prévues à l'article L. 123-4 du code de l'environnement, un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête dont il nomme le président et les membres en nombre impair. Cette désignation s'effectue par arrêté conjoint des préfets concernés lorsque les immeubles à exproprier sont situés dans plusieurs départements. Le commissaire enquêteur, ou la commission d'enquête, désigné pour procéder à l'enquête menée en vue de la déclaration d'utilité publique peut être également désigné pour procéder à l'enquête parcellaire.

Toutefois, lorsque l'enquête parcellaire peut être faite en même temps que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en application de l'article R. 131-14, la désignation du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête est assurée dans les conditions prévues à l'article R. 123-5 du code de l'environnement.

Article R. 131-3.-I. - Lorsque les communes où sont situés les immeubles à exproprier se trouvent dans un seul département, l'expropriant adresse au préfet du département, pour être soumis à l'enquête dans chacune de ces communes, un dossier comprenant :

1° Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ;

2° La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

…/…

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU PROJET *4*

1.1. Genèse du projet 4

1.2. Détails du projet 5

2 OBJET DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE *7*

3 CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE *7*

3.1 Plan parcellaire 7

3.2 État parcellaire 7

3.3 Notice explicative et indication des servitudes 7

4 ANNEXES *8*

1 PRÉSENTATION DU PROJET

1.1. GENESE DU PROJET

TEREGA a décidé de renouveler la canalisation DN 200 Saint Gaudens - Saint Martory, implantée dans le département de Haute-Garonne (31), mise en service en 1952 à une PMS réduite de 59,3 bar et qui présente des contraintes d'exploitation et/ou de maintenabilité :

- construction avec des aciers dit "d'après-guerre" (refonte des aciers d'armement) non conformes aux normes et standards actuels,
- risque accru de travaux tiers liés à l'évolution de l'urbanisation aggravant la probabilité d'occurrence d'un accrochage.

1.2. DETAILS DU PROJET

Le projet Saint Gaudens - Saint Martory consiste à :

- Construire une nouvelle canalisation en DN 200, PMS 66,2 bar, entre les postes de sectionnement existants de Saint-Gaudens le Soumès et Saint-Martory, soit une longueur estimée de 21 km,
- Construire un nouveau poste de sectionnement intermédiaire à Figarol Ouest,
- Raccorder la nouvelle canalisation et du poste de sectionnement de Figarol Ouest :
  - aux postes de sectionnement existants de Saint-Gaudens le Soumès et Saint-Martory,
  - à l'antenne existante DN 200 Saint-Girons *(utilisation de 3 km de la canalisation Labarthe Inard - Castagnède, PMS 66,2 bar),*
- Construire un branchement DN 80 d'environ 1 km, depuis le poste de sectionnement existant Saint-Gaudens le Soumès, pour alimenter un nouveau Poste de Livraison GrDF Saint-Gaudens Ville,
- Modifier le poste de sectionnement existant de Saint-Martory afin de déplacer le réseau d'évent et d'agrandir les clôtures du poste.
- Mettre à l'arrêt définitif d'exploitation :
  - 12,3 km de canalisation DN200 Labarthe-Inard – Saint-Gaudens Le Soumès,
  - 6,8 km de canalisation DN200 Saint-Martory – Labarthe-Inard,
  - 25 m de la canalisation DN200 Labarthe-Inard – Castagnède,
  - 1,57 km de canalisation DN100 branchement GRDF Saint-Gaudens Ville,
  - Les installations annexes suivantes : poste de sectionnement de Labarthe-Inard, Poste de sectionnement de Saint-Gaudens GRDF, robinet de sécurité et poste de livraison GRDF Saint-Gaudens Ville.
  - 4 TSOA :
    - encorbellement pont SNCF, traversée de la Garonne à Saint-Martory (74m environ, OA0070),
    - encorbellement pont routier à Beauchalot (7 m environ, OA0073),
    - traversée autoportée à Estancarbon (5 m environ, OA0074),
    - encorbellement Labarthe-Inard à proximité voie SNCF (79 m environ, OA0075).

Nota : Le poste de sectionnement existant de Saint-Gaudens Le Soumès est également modifié dans le cadre du projet. Toutefois, les modifications étant réalisées à l'intérieur des clôtures de celui-ci, il n'est pas traité dans le présent dossier.

Le périmètre du projet est illustré ci-après :

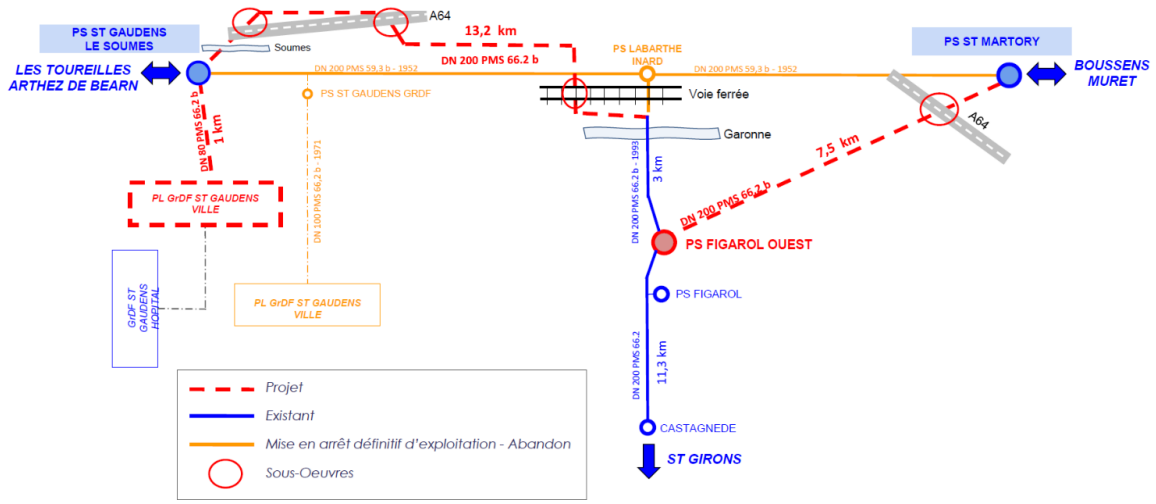

La mise en service du projet est planifiée en 2028.

Les canalisations sont posées d'une façon générale en propriétés privées sous convention de servitude de passage amiable. Néanmoins, le projet traverse des parcelles pour lesquelles la société TEREGA ne parvient pas à instaurer à l'amiable les servitudes de passage et de construction. Ces difficultés de négociation, rendent nécessaire la demande de déclaration d'utilité publique (DUP) du projet et la mise en œuvre de la procédure d'expropriation prévue à l'article R 555-35 du Code de l'environnement afin d'imposer les dites servitudes et permettre la construction et l'exploitation de la déviation.

Dans le cadre de cette procédure administrative et au regard du code de l'expropriation, une enquête parcellaire, objet du présent document, doit être conduite.

2 OBJET DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

L'enquête parcellaire porte sur l'ensemble des opérations décrites ci-dessus et définit avec exactitude les parcelles qui devront être frappées de servitude administrative.

Elle doit permettre aux propriétaires concernés par le projet, c'est-à-dire risquant de subir une privation de leur propriété pour la réalisation du projet, de connaître avec exactitude dans quelle mesure les biens seront concernés.

Cette enquête permet également de recueillir toutes informations utiles sur les éventuelles inexactitudes cadastrales afin d'identifier avec exactitude leurs propriétaires.

3 CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

3.1 PLAN PARCELLAIRE

Conformément à l'Article R. 131-3. du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le dossier d'enquête parcellaire est composé de plans parcellaire permettant d'identifier précisément l'ensemble des terrains concernés par l'opération (Annexe 3). Les références cadastrales et les numéros de parcelles y apparaissent clairement, ainsi que la nature du terrain.

De plus, l'emprise du projet apparait sur le document joint en *« Annexe 1 - Plan des zones de travaux et piste de travail ».*

3.2 ÉTAT PARCELLAIRE

L'état parcellaire disponible en Annexe 4 permet l'identification des propriétaires et des ayants droit pour chaque parcelle comprise dans l'emprise du projet, en mentionnant la désignation cadastrale, la superficie des parcelles et les informations relatives aux propriétaires (nom, prénoms, date de naissance, …).

3.3 NOTICE EXPLICATIVE ET INDICATION DES SERVITUDES

Une notice explicative portant sur la nature des servitudes demandées et leurs dimensions est disponible en Annexe 2.

4 ANNEXES

- **Annexe 1 : Plan des zones de travaux**
- **Annexe 2 : Notice explicative et indication des servitudes**
- **Annexe 3 : Plans parcellaire**
- **Annexe 4 : État parcellaire**

ANNEXE 1 - *Plan des zones de travaux*

Plan général des travaux en tracé courant

Schéma représentant la largeur de la piste de travail

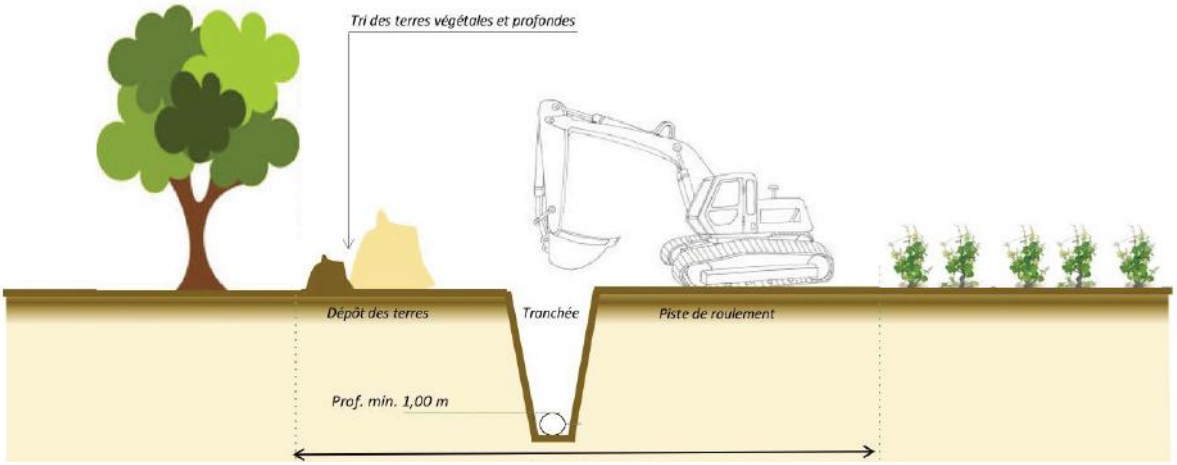

12 m (DN80) ou 14m (DN200)

ANNEXE 2 - *Notice explicative et indication des servitudes*

Dans le cadre des missions de service public du transport de gaz, TEREGA doit prendre les dispositions de son ressort pour pérenniser pendant toute la durée d'exploitation ou d'arrêt temporaire de la canalisation le respect des dispositions mentionnées à l'alinéa 8 de l'article R555-8 du Code de l'environnement.

La signature d'une convention de servitudes est donc nécessaire pour implanter et exploiter des ouvrages de transport de gaz sur des propriétés privées appartenant soit à un particulier soit à une personne publique (domaine privé). Elle aura pour objet de déterminer les droits conférés au gestionnaire du réseau de transport de gaz concernant l'implantation, l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage concerné ainsi que les conditions d'indemnisation des propriétaires.

Toute nouvelle canalisation est donc posée d'une façon générale en propriétés privées sous convention de servitude amiable. Néanmoins, la déviation envisagée traverse de nouvelles parcelles dont certaines pour lesquelles TEREGA se voit contraint de solliciter à l'encontre des propriétaires concernés, le bénéfice des servitudes pour l'implantation des ouvrages prévues :

- Par les articles L433-1 et suivants du code de l'énergie,
- Par les articles L-555-27, L555-28 et R.555-35 du code de l'environnement,
- Par les articles L132-1 et suivants et les articles R.121-2 et suivants R.131-3 à R .131-13 du code de l'Expropriation.

1. SERVITUDE FORTE (bande étroite)

Conformément à l'article L 555-27 du Code de l'Environnement, une bande de servitudes « fortes » permet à TEREGA :

- D'accéder en tout temps au terrain pour tous travaux nécessaires à l'établissement, l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation, l'enlèvement de tout ou partie des canalisations et des accessoires techniques,
- D'interdire au propriétaire la plantation d'arbres de haute tige (plus de 2,70 m de hauteur) dans la bande de servitude « non plantandi » ; toutes les pratiques agricoles sont autorisées dans la bande de servitude, y compris la plantation de vigne ou d'arbres fruitiers de moins de 2,70 m de haut, selon un plan à convenir avec TEREGA,
- D'interdire les constructions y compris fondations et surplombs dans la bande de servitude « non aedificandi » (hormis celles de clôture dont la profondeur de fondation n'excède pas 0,5 m, après accord avec TEREGA),
- D'interdire pour l'implantation de conduites, câbles, réseaux divers dans les limites de servitude sauf croisement et suivant le projet soumis au préalable à l'accord de TEREGA,
- D'enfouir dans le sol les canalisations avec les accessoires techniques nécessaires à leur exploitation ou leur protection,
- De construire en limite de parcelle cadastrale les bornes de délimitation et les ouvrages de moins d'un mètre carré de surface nécessaires à leur fonctionnement,
- De procéder aux enlèvements de toutes plantations, aux abattages, essartages et élagages des arbres et arbustes nécessités pour l'exécution des travaux de pose, de surveillance et de maintenance des canalisations et de leurs accessoires.

Dans cette bande de servitude, les propriétaires s'abstiennent de tout fait de nature à nuire à la construction, l'exploitation et la maintenance des canalisations concernées. Ils ne peuvent édifier

aucune construction durable et ne procéder à aucune façon culturale dépassant 0,60 mètre de profondeur.

Dans le cadre du présent projet, cette servitude forte est une bande de largeur égale à 6 m.

2. SERVITUDE FAIBLE (bande large)

Conformément à l'article L 555-27 du Code de l'Environnement, une bande de servitude dite « faible » est mise en place pour tous les travaux liés à la construction ou l'exploitation de l'ouvrage. Cette bande est susceptible de pouvoir être « mobilisée » pour accéder à la bande forte pour la surveillance et les travaux.

Dans le cadre du présent projet, cette servitude faible est une bande de largeur égale à 14 m.

TEREGA commencera les travaux de réalisation des ouvrages de transport de gaz prévus dès l'obtention de l'arrêté de cessibilité et de l'ordonnance d'expropriation de droits réel immobilier, mais il poursuivra avec les propriétaires intéressés et dans le même esprit de compréhension dont il a fait preuve à l'égard de ceux avec lesquels il a conclu les accords de gré à gré, les négociations qui doivent très certainement conduire à des accords amiables définitifs.

ANNEXE 3 - *Plans parcellaire*

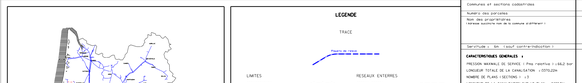

Teréga

40 AVENUE DE L'EUROPE CS20532 64000 PAU CEDEX - TEL:05 59 13 34 00 - TEL:APEF 0 800 028 800 - FAX 05 59 13 35 66

CANALISATION DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
TRONCON DN200 SAINT GAUDENS - FIGAROL OUEST

Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de SAINT-GAUDENS

PROJET SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
PLAN PARCELLAIRE
SECTION I

CE DOCUMENT RESTE SOUS IMPOSITION ET LA PROPRIETE DE TEREGA ET NE PEUT ETRE REPRODUIT OU DIVULGUE SANS SON AUTORISATION

Visa GP	Visa DT	Visa EI	Visa SI	Visa DR
APV	PROJET	V.DIDIER / V.DIDIER	DRAC-DREAL	DR

Référence GED 39244

ECHELLE : 1/1000 DE PLAN / 1:200e

5	25/10/22	Passage en APD	SUPVET / TLTAVOE	A.DAS
4	01/12/21	Ajout parcelles diverses	SUPVET / TLTAVOE	A.DAS
3	27/07/21	Modification fuitcanale supérieur PN 32	SUPVET / TLTAVOE	A.DAS
2	14/01/21	Mise à jour suite à instruction mise gricpt DMD	SUPVET / TLTAVOE	A.DAS
1	01/12/20	Mise à jour suite à consultation ATP	SUPVET / TLTAVOE	A.DAS
0	15/10/20	Mise à jour suite à consultation	SUPVET / TLTAVOE	A.DAS
7	15/10/20	Mise à jour suite à déviation tracé	SUPVET / TLTAVOE	A.DAS
6	15/10/20	Mise à jour suite à consultation	SUPVET / TLTAVOE	A.DAS

Indice	Date	Objet de la modification	Visa GP	Visa DT	Visa EI	Visa SI	Visa DR
5	25/10/22	Passage en APD	APV	PROJET	V.DIDIER / V.DIDIER	DRAC-DREAL	DR

ECHELLE : 1/1000 DE PLAN / 1:200e

Communes et sections cadastrales

Numéro des parcelles
Noms des propriétaires
(certains soulons sont de la commune différente)

Servitudes : SA = (sauf contre-indication)

CARACTERISTIQUES GENERALES :

PRESSION NOMINALE DE SERVICE : Pms maximale = 68,2 bar
LONGUEUR TOTALE DE LA CANALISATION = 0370,22m
NOMBRE DE PLANS ELECTRIQUES = 0
LONGUEUR DE LA CANALISATION SUR LE PLAN = 2402,5m

CATEGORIES	C (PMS)
Ø NOMINAL	200mm
Ø EXTERIEUR	200mm
EPAISSEUR MINI	4,9mm
MATIERE	L360 MB ou NE
REVETEMENT	PE ou EPP

	200mm	160mm
	200mm	160mm
	4,9mm	3,9mm
	L360 MB ou NE	L360 MB ou NE
	PE ou EPP	

Les caractéristiques spécifiques pour des conditions des catégories A, B et C du règlement du 05/12/2014 ou du 12/2020 sont les éléments similaires

CATEGORIE TO PAR COMMUNE

SERVITUDES LEGALES : NEANT

Propriétaires Riverains :

Parcelles Riveraines :

Distances par Rapport à :
Lois / Protections mécaniques / Protection cathodique
Ouvrages particuliers
Croisés en long et en travers ou voisin :

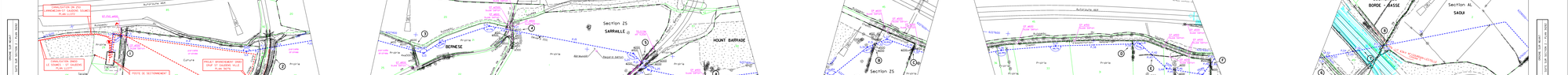

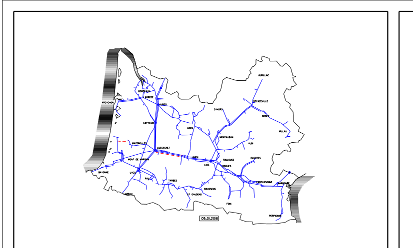

LEGENDE

TRACE

Piquets de repère

LIMITES

- DEPARTEMENTS
- COMMUNES
- SECTIONS
- LIEUX DITS
- PARCELLES
- CULTURE

RESEAUX ENTERRES

- RESEAU TEREGA
- RESEAUX TEREGA CONNEXES
- RESEAUX DIVERS — XXXXXX (Acier,Fonte,PVC)

SIGNALISATION RESEAUX TEREGA

- BORNE , PLAQUE SIGNALETIQUE
- PRISE DE POTENTIEL
- BALISE AERIENNE , PANNEAU
- POSTE DE PROTECTION CATHODIQUE

RESEAUX AERIENS

- LIGNE ELECTRIQUE HTA , HTB
- LIGNE ELECTRIQUE BTA , BTB
- LIGNE TELECOM

NOTA : Les coordonnées sont rattachées au système LAMBERT 93
Les obstacles ou constructions de caractère exceptionnel non mentionnés dans la légende sont indiqués en toutes lettres dans le plan

TERÉGA
40 AVENUE DE L'EUROPE C.S20522 64010 PAU CEDEX - TEL.05 59 13 34 00 - TEL.VERT 0 800 028 800 - FAX 05 59 13 35 60

CANALISATION DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
TRONCON DN200 SAINT GAUDENS - FIGAROL OUEST

Département de la HAUTE-GARONNE
Communes de LANDORTHE et SAVARTHES

PROJET SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
PLAN PARCELLAIRE
SECTION 2

CE DOCUMENT REALISE SOUS MICROSTATION EST LA PROPRIETE DE TEREGA ET NE PEUT ETRE REPRODUIT OU DIVULGUE SANS SON AUTORISATION

STATUT GED	STATUT PLAN	ECHELLE	NUMERO ORDRE	FOLIO	REV
APV	PROJET	1/2000 - 1/200		1/1	7

Référence GED 311282

LONGUEUR TOTALE DU PLAN : 4,50m

REV.	DATE	NUMERO AFFAIRE	DESCRIPTION REVISION	SOCIETE	VERIF/APPR	TEREGA
7	30/03/26		Passage en APV	SURVEY	T. TOUCHE	A. DIAS
6	01/12/25		Ajout parcelles drainées	SURVEY	T. TOUCHE	A. DIAS
5	20/01/25		Mise à jour suite à intégration données ASF	SURVEY	T. TOUCHE	A. DIAS
4	05/12/24		Mise à jour suite à commentaires	SURVEY	T. TOUCHE	A. DIAS
3	15/11/24		Mise à jour suite à déviation tracé	SURVEY	T. TOUCHE	A. DIAS
2	31/10/24		Mise à jour suite à commentaires	SURVEY	T. TOUCHE	A. DIAS
1	25/03/24		Emission originale	SURVEY	T. TOUCHE	A. DIAS

Communes et sections cadastrales

Numéro des parcelles

Nom des propriétaires
(Adresse succincte nom de la commune si différent)

Servitude : 6m (sauf contre-indication)

CARACTERISTIQUES GENERALES :

PRESSION MAXIMALE DE SERVICE (Pms relative) : 66.2 bar
LONGUEUR TOTALE DE LA CANALISATION : 13370.22m
NOMBRE DE PLANS (SECTIONS) : 3
LONGUEUR DE LA CANALISATION SUR LE PLAN : 5496.84m

CATEGORIE	B	C (FHD)
Ø NOMINAL	200mm	200mm
Ø EXTERIEUR	219.1mm	219.1mm
EPAISSEUR MINI	6mm	7.65mm
MATIERE	L360 ME ou NE	L360 ME ou NE
REVETEMENT	PE	PP ou GRP

Caractéristiques applicables pour les conditions des catégories A , B et C du règlement du 05.03.2014 ou du 11.05.1970 pour les éléments antérieurs

CATEGORIE (S) PAR COMMUNE

SERVITUDES LEGALES NEANT

ORIGINE SUR SECTION 1 - PLAN 311244
SUITE SUR SECTION 3 - PLAN 311279

Piquets , Bornes , balises .
Points kilométriques .
Distances partielles .
Tube , Protections mécaniques , Protection cathodique .
Points particuliers .
(coupes en long et en travers au 1/200)

LEGENDE

TRACE

CHAUSSEE NEUVE AU

LIMITES :
DEPARTEMENTS
COMMUNES
SECTIONS

RESEAUX DIVERS :
RESEAU TELECOM
RESEAU ELECTRIQUE
RESEAU GAZ

RESEAUX ADMINISTRATIFS :
LIMITE DES TRAVAUX AU SOL
LIMITE DES TRAVAUX EN SOUTERRAIN

NOTA : LES LIMITES DES TRAVAUX SONT DEFINIES PAR LES PLANS PARCELLAIRES ET LES PLANS DE PLUS

teréga

Teréga S.A. au capital de 38 112 245 € - RCS PAU B 529 049 911

CANALISATION DN200 SAINT SAUVEUR - SAINT MARTORY
TRONCON DN200 SAINT SAUVEUR - FIGAROL OUEST

Objet transmis par la HAUTE-GARONNE
Communes de ST MEDARD, BEAUCHALOT, LABARTHE RIVIERE et FIGAROL

PROJET SAINT SAUVEUR - SAINT MARTORY
PLAN PARCELLAIRE
SECTION 3

ECHELLE DES VUES	ECHELLE DES PLANS	ECHELLE DES PROFILS EN LONG
1/1000	1/2000	1/200

Référence IEG 3079

1	29/07/25	Ajout de la DP 3
0	26/06/25	Création du plan parcellaire définitif DP
C	20/06/25	Mise à jour suite à la création du PPEV DP 3
B	13/06/25	Mise à jour suite à remarques DP
A	06/06/25	Mise à jour suite à remarques DP
Ind	Date	Objet de la modification

Visa

Teréga S.A. au capital de 38 112 245 € - RCS PAU B 529 049 911 - Siège social : Avenue de l'Europe - Bâtiment Le Triangle - 64000 PAU

Section ZB | Commune de SAINT MEDARD | Section ZB | Section ZC | Section ZA | Commune de SAINT MEDARD | Commune de BEAUCHALOT | Section ZA | Commune de BEAUCHALOT | Section ZA | Section ZB | Commune de BEAUCHALOT | Commune de LABARTHE RIVIERE | Section ZA | Commune de BEAUCHALOT | Section AI | Commune de BEAUCHALOT | Commune de LABARTHE RIVIERE | Section C | Section ZA | Section ZB | Commune de FIGAROL

SEPENTY
VERNAZET
MONTAGE
VIGNAUCAU
ESCAMANDIS
BLAGETS
BORDENAVE
BUCHALOUE NAIRE
FUMANT
LA PEYRAYETTE
JEAN NEIRE
PEBLAN
CORGUA
CARBOUERES
CAMPAGNE
LA BERE
CABARET
LES BARRIERES
CHEMIN RURAL DE LA BERE
CHEMIN RURAL DE LA CAMPAGNE
CHEMIN RURAL DE LA CAMPAGNE A LA BERE
CHEMIN RURAL DE LA BERE A

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de FIGAROL
Section ZC Parcelle n° 57
M. Pierre BABOULET

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

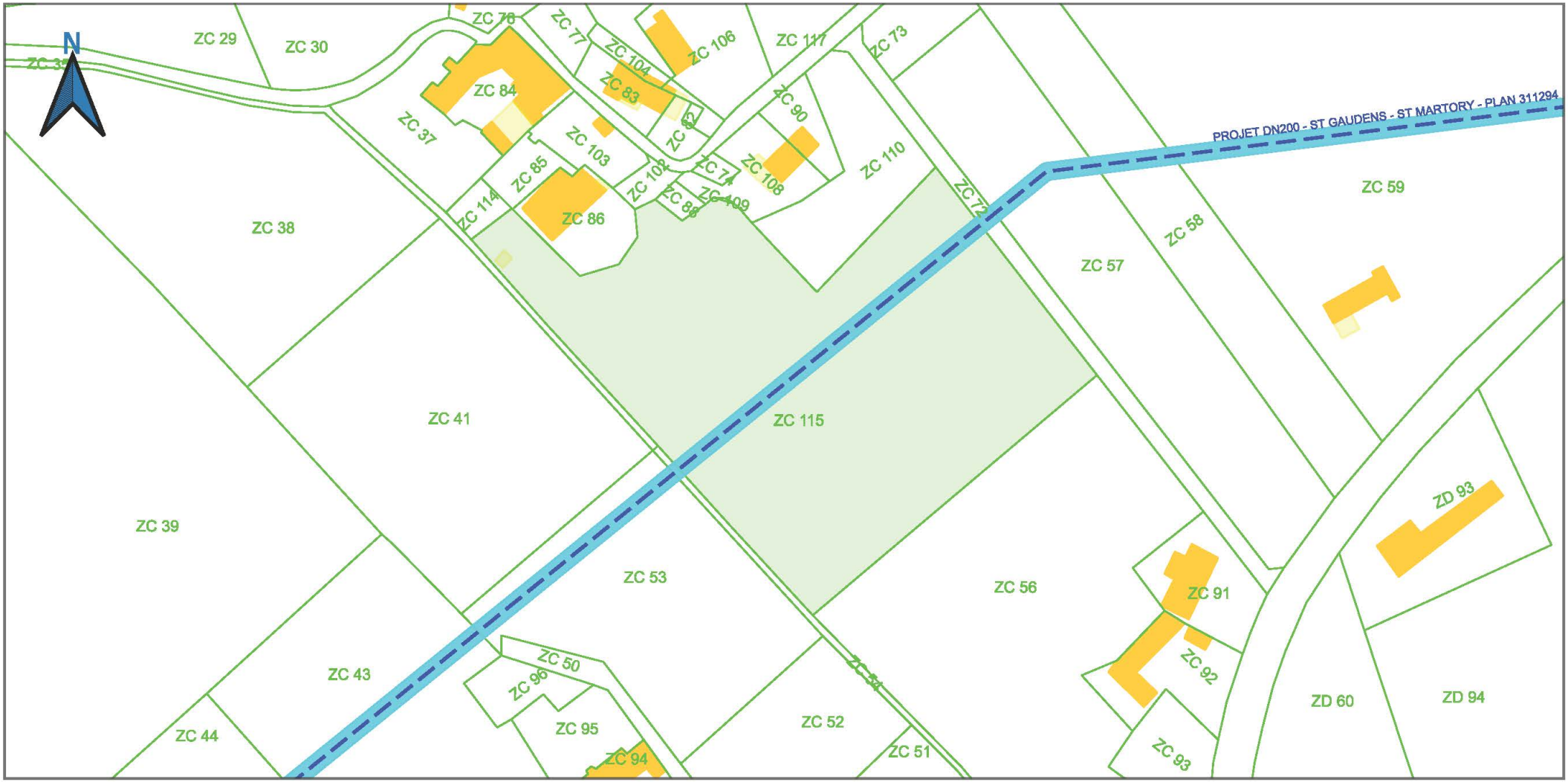

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de FIGAROL
Section ZC Parcelle n° 115
M. Pierre BABOULET

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

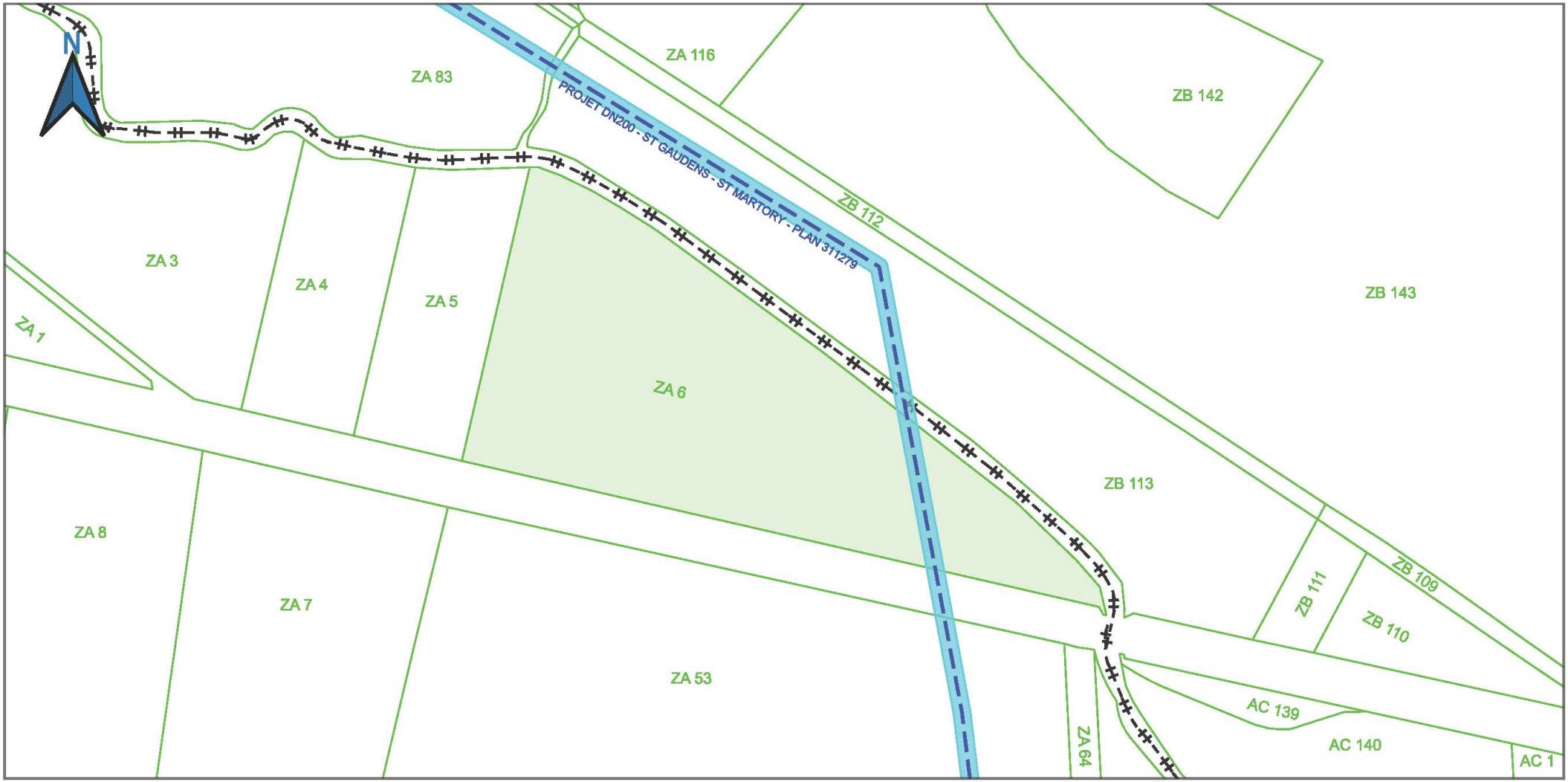

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de LABARTHE INARD
Section ZA Parcelle n° 6
Mme Maria SARAUTE, née PUJOL

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

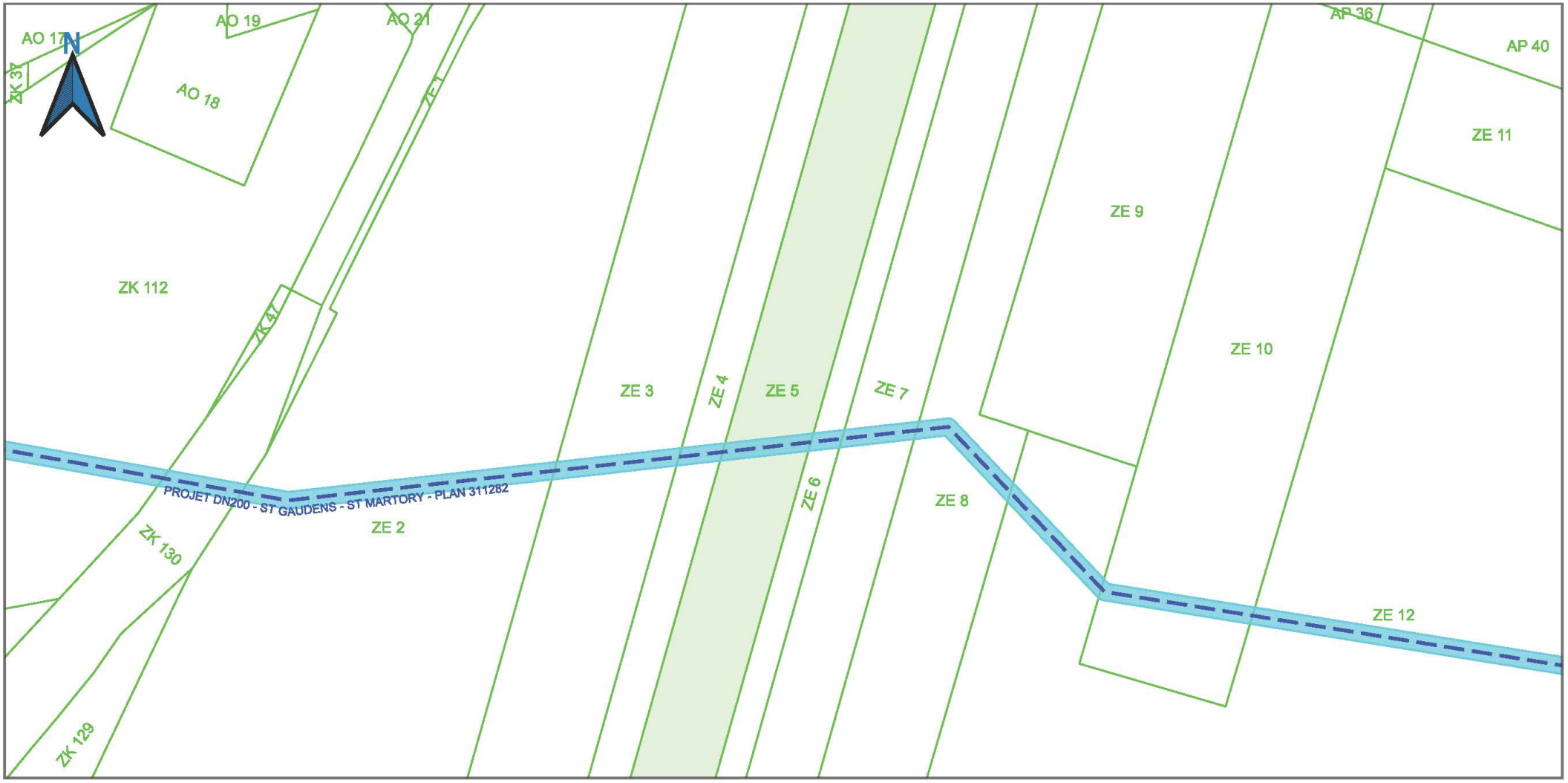

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de LANDORTHE
Section ZE Parcelle n° 5
Consorts ARTIGUE

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

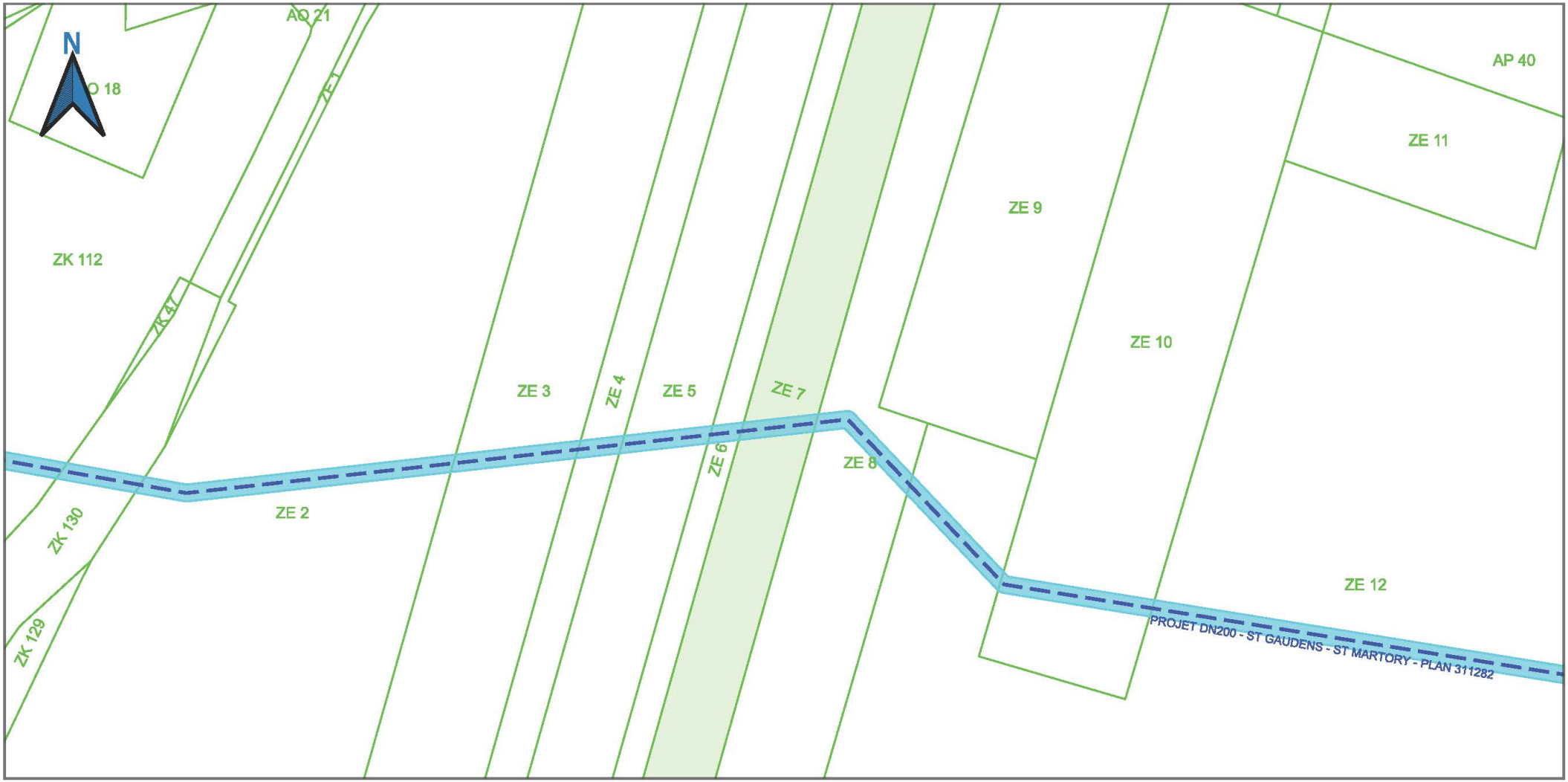

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TEREGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de LANDORTHE
Section ZE Parcelle n° 7
Consorts ARTIGUE

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

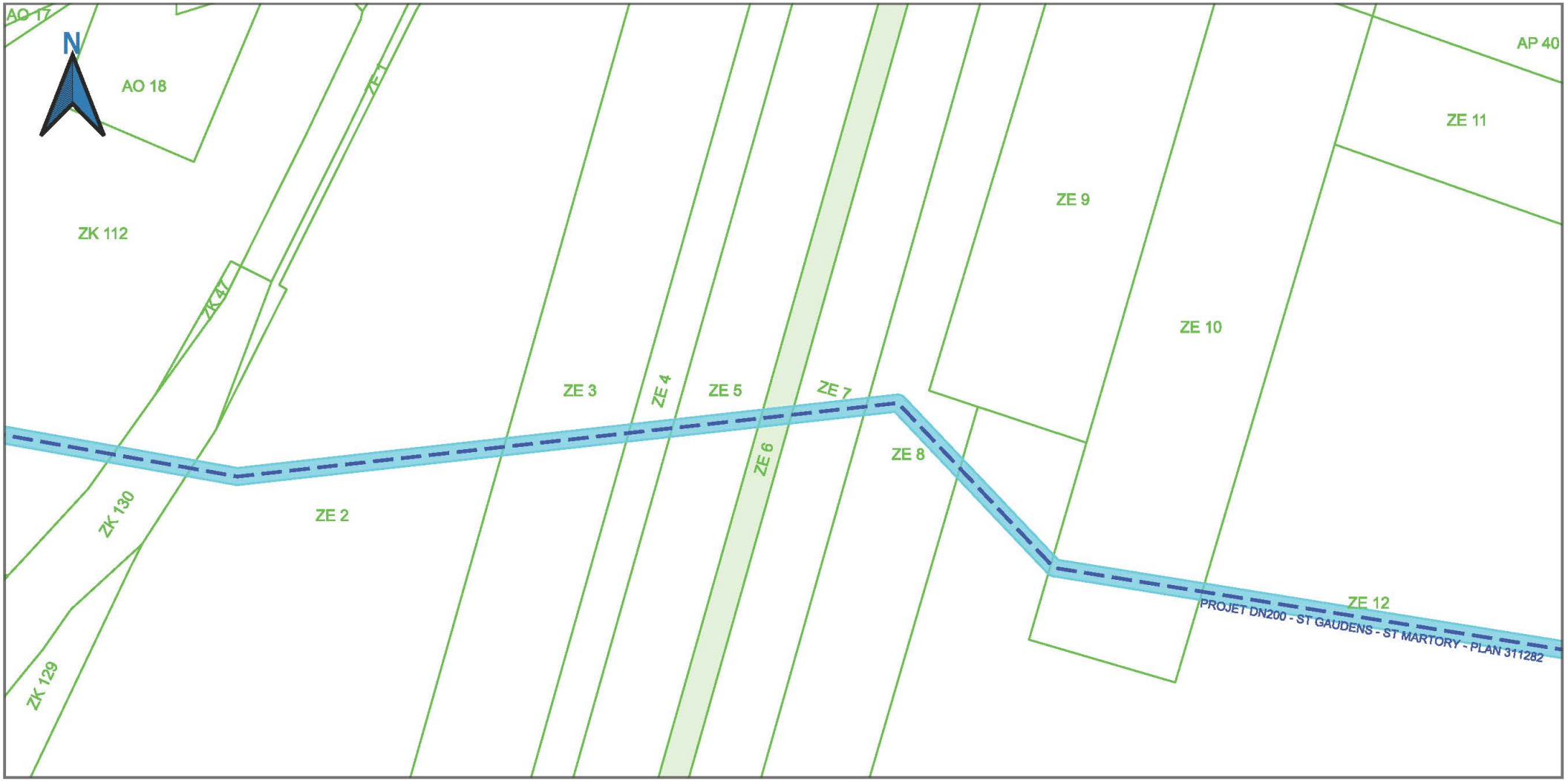

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TEREGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de LANDORTHE
Section ZE Parcelle n° 6
M. Jean-Louis ARTIGUE

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

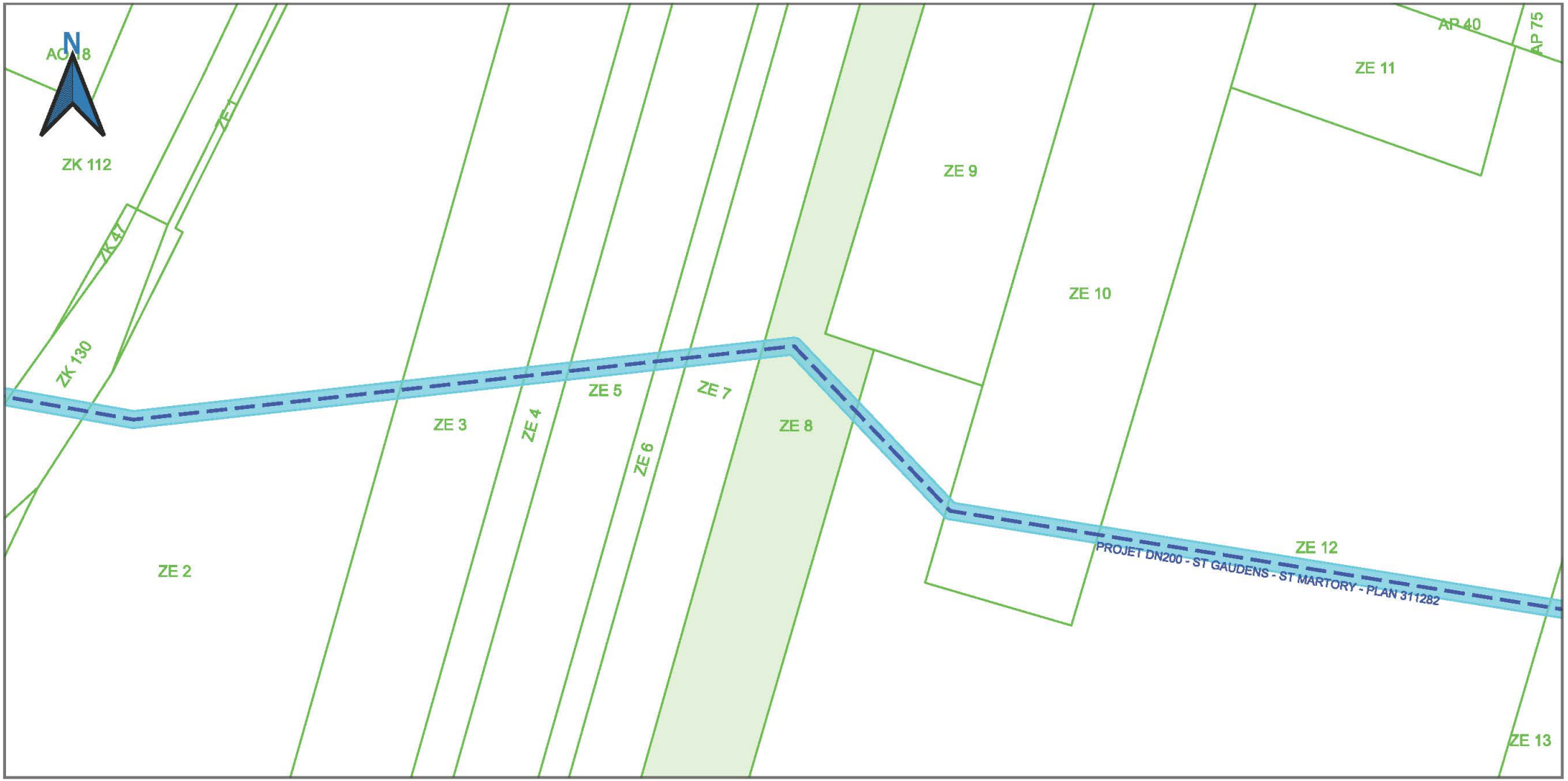

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de LANDORTHE
Section ZE Parcelle n° 8
Consorts DUCELLIER - MILLERET

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

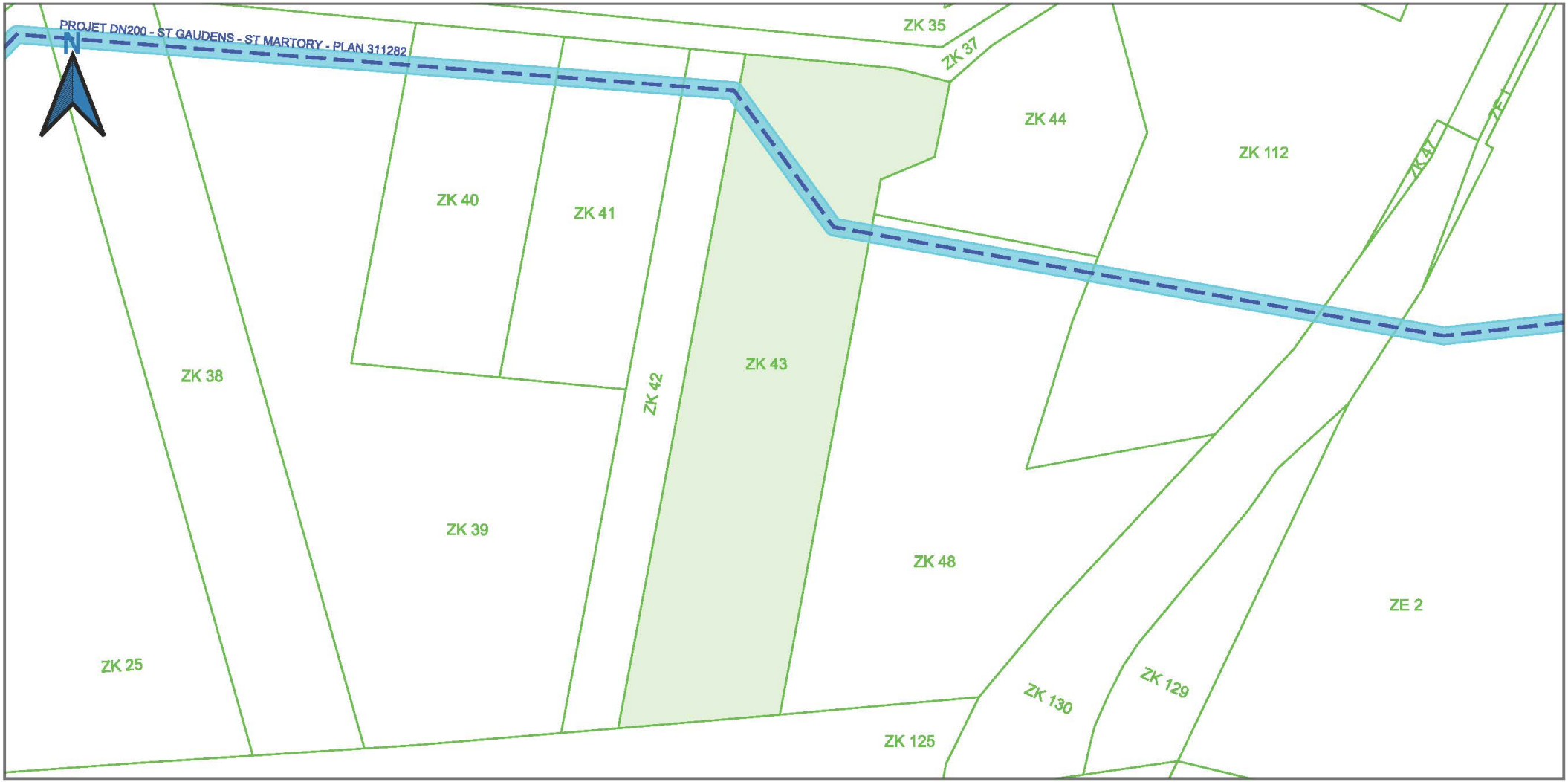

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERĒGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de LANDORTHE
Section ZK Parcelle n° 43
Mme Françoise PREVOT, née DUFOUR

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

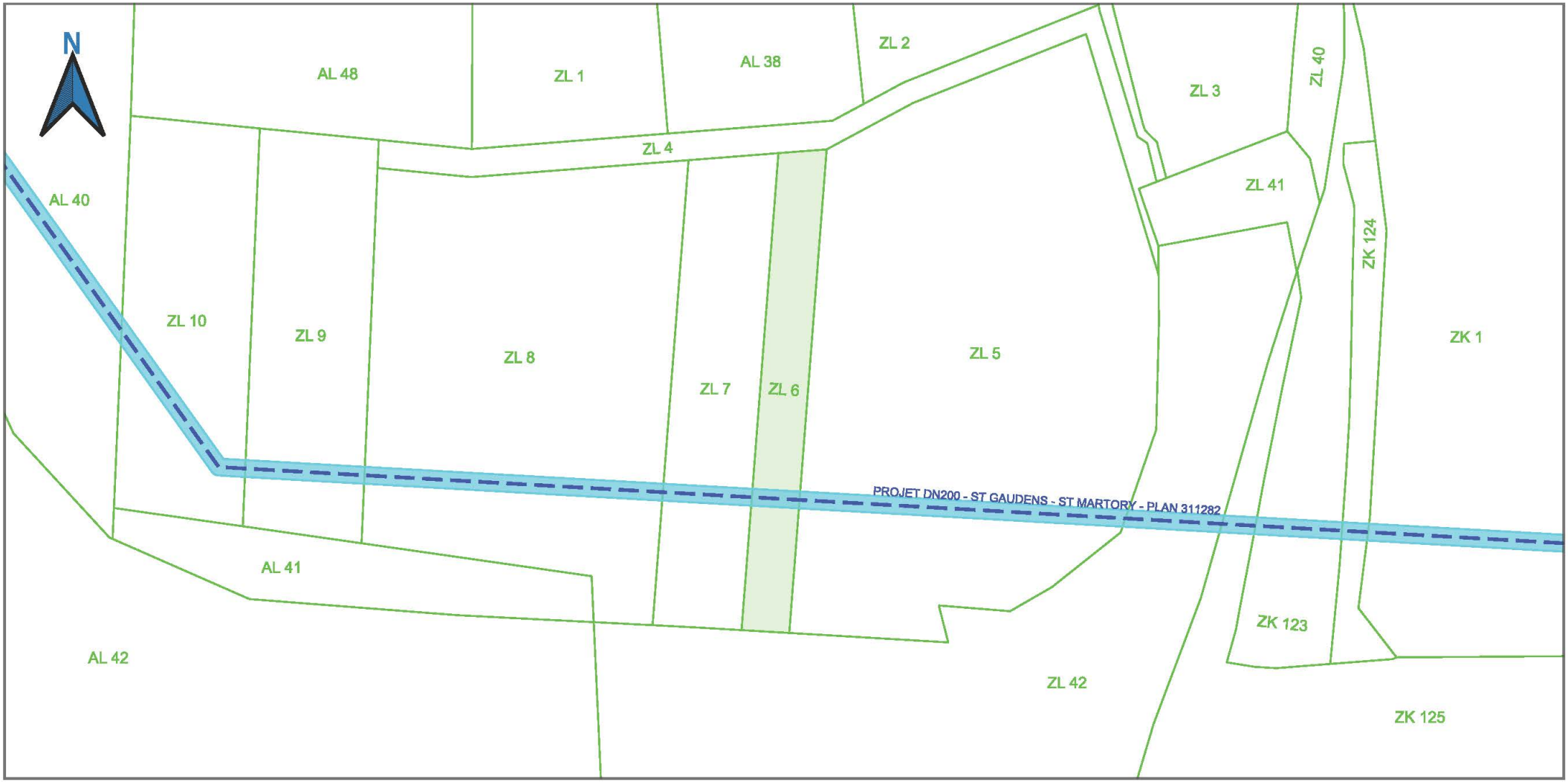

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de LANDORTHE
Section ZL Parcelle n° 6
M. Victor SAUX

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

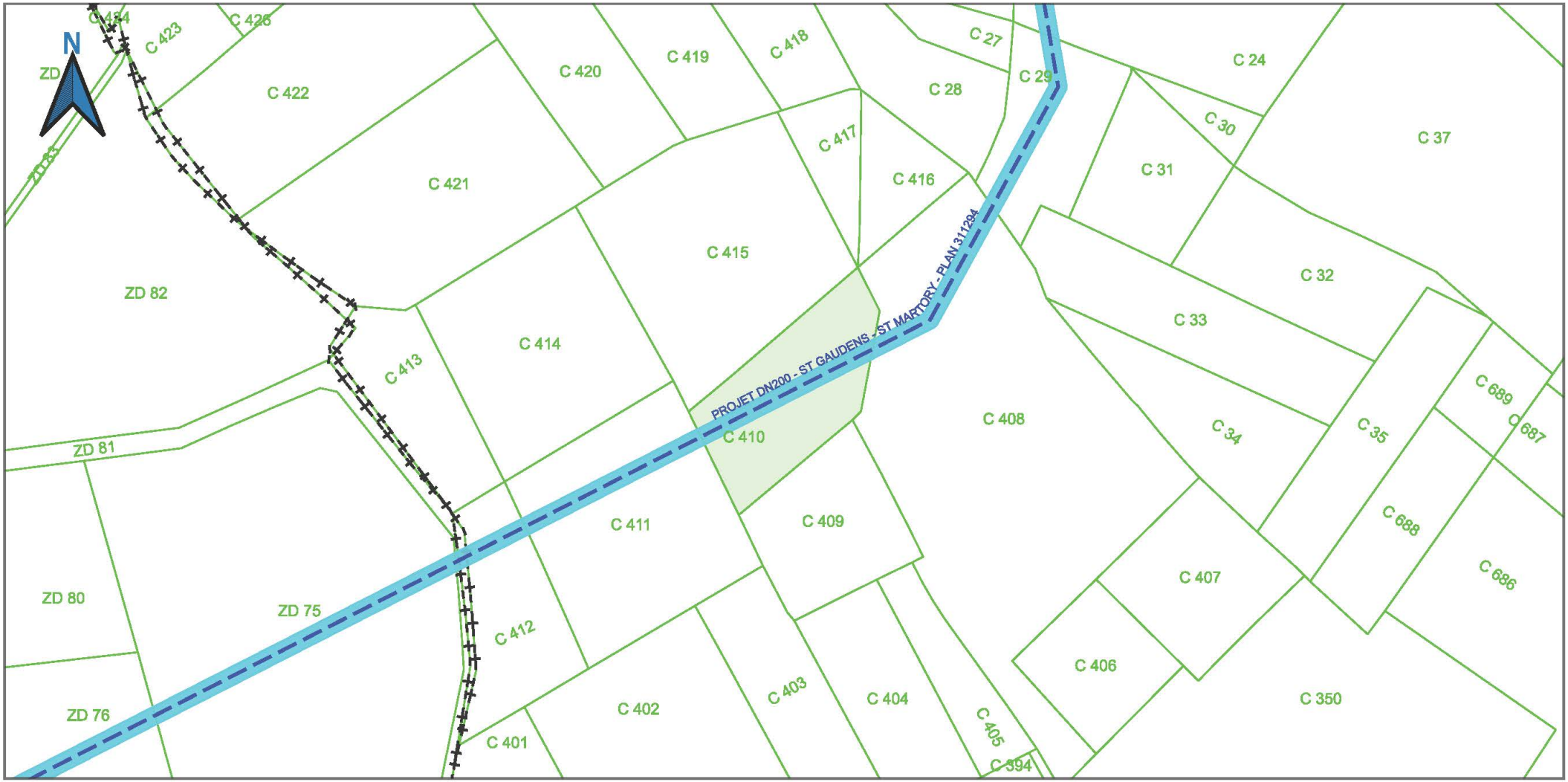

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de MONTSAUNES
Section C Parcelle n° 410
Consorts FOCH - TESTARD

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

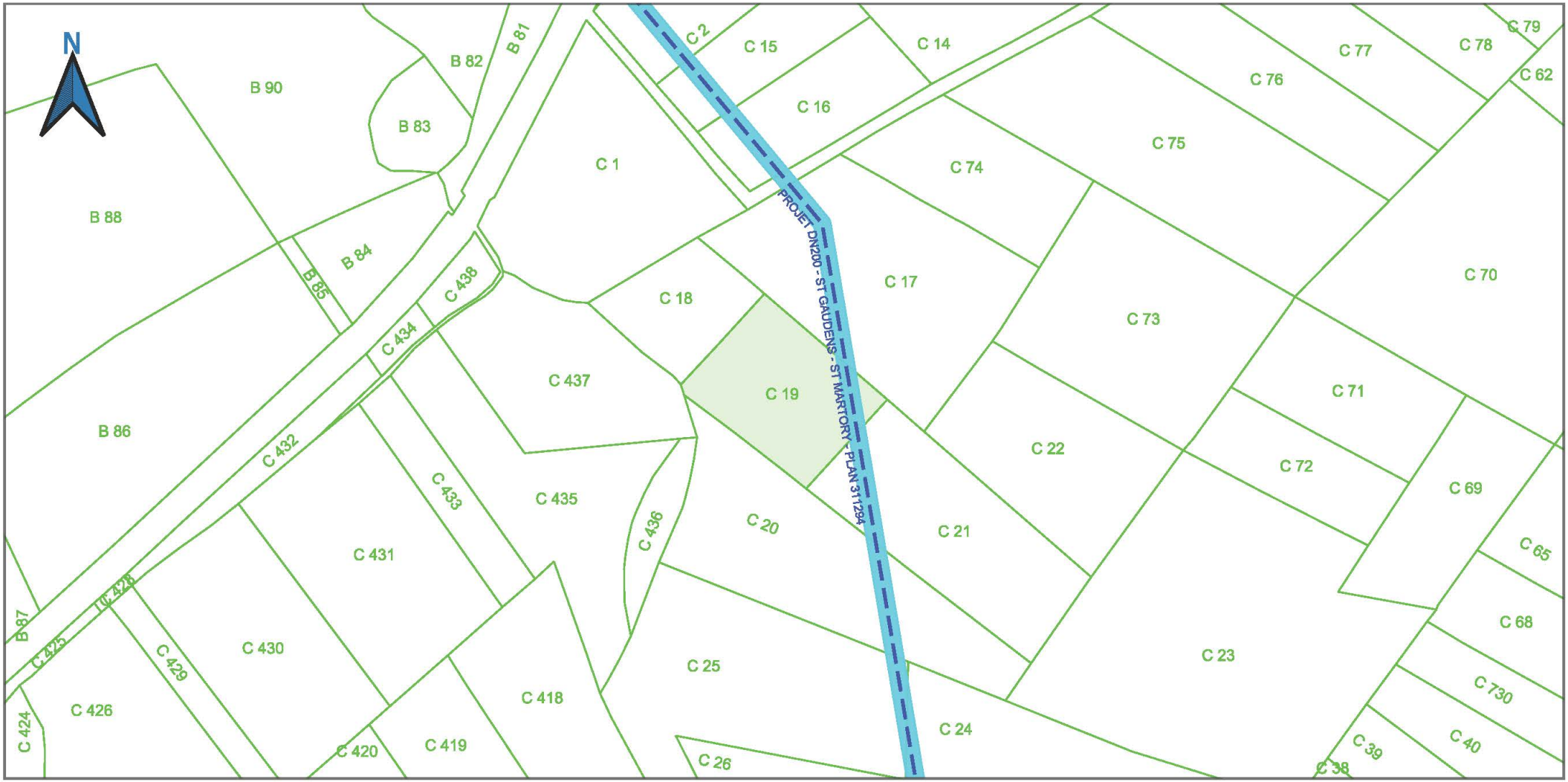

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERĒGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de MONTSAUNES
Section C Parcelle n° 19
Consorts SOUM

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de MONTSAUNES
Section AB Parcelle n° 14
Mme Jeanne DEBAX, née CAMIN

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

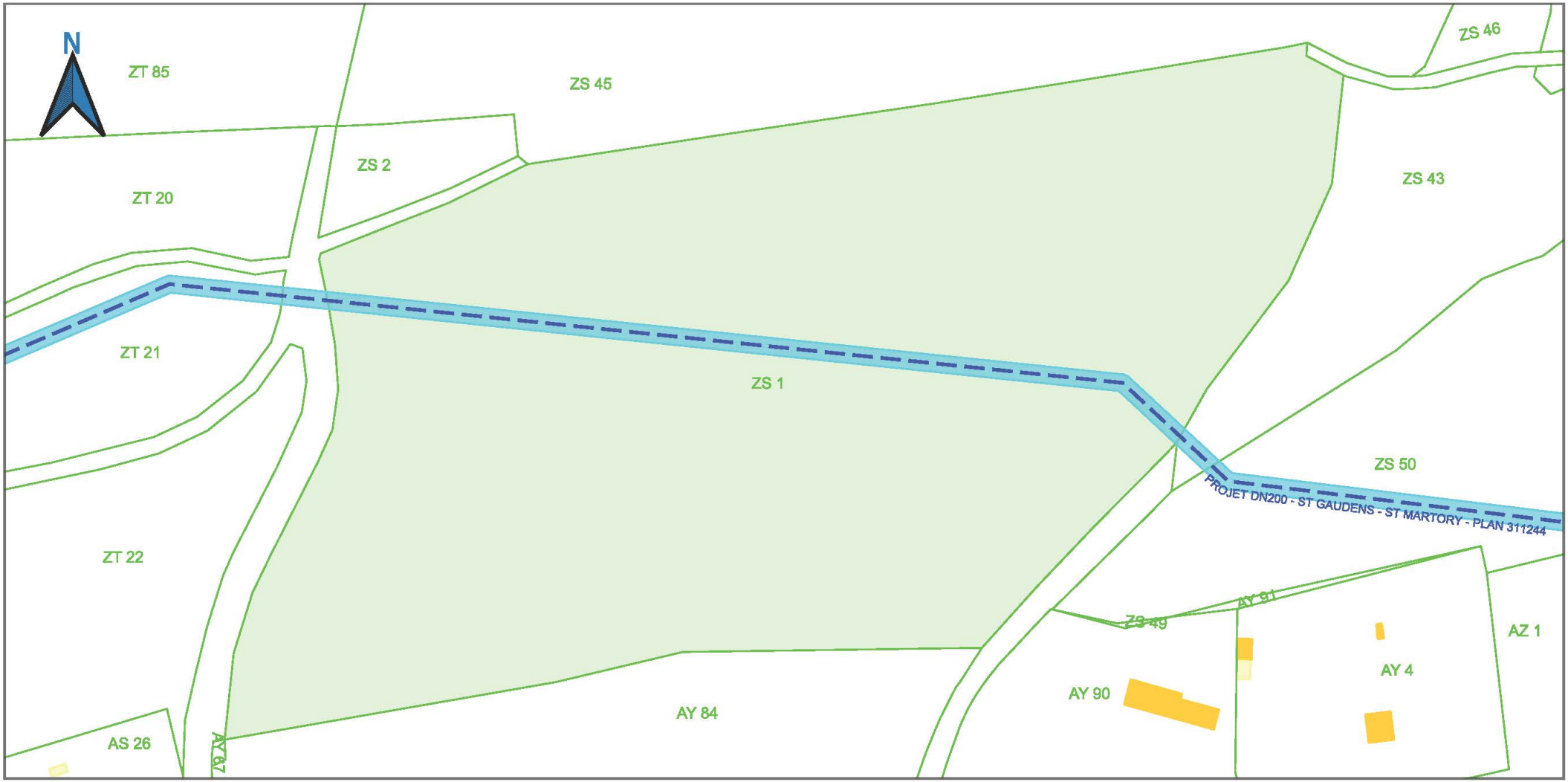

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de SAINT GAUDENS
Section ZS Parcelle n° 1
M. Jean-Pierre DESSENS

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

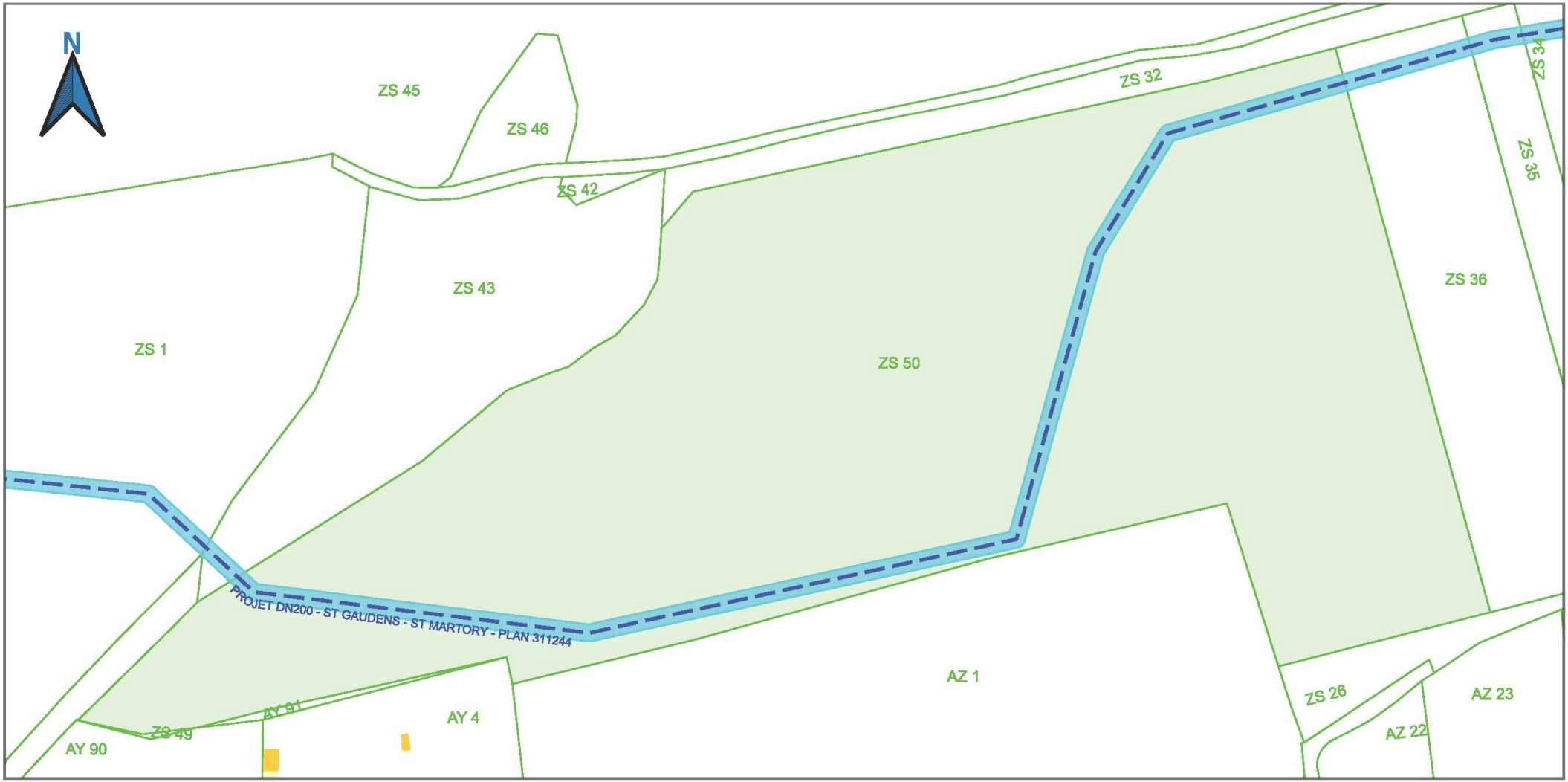

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERĒGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de SAINT GAUDENS
Section ZS Parcelle n° 50
M. Jean-Pierre DESSENS

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

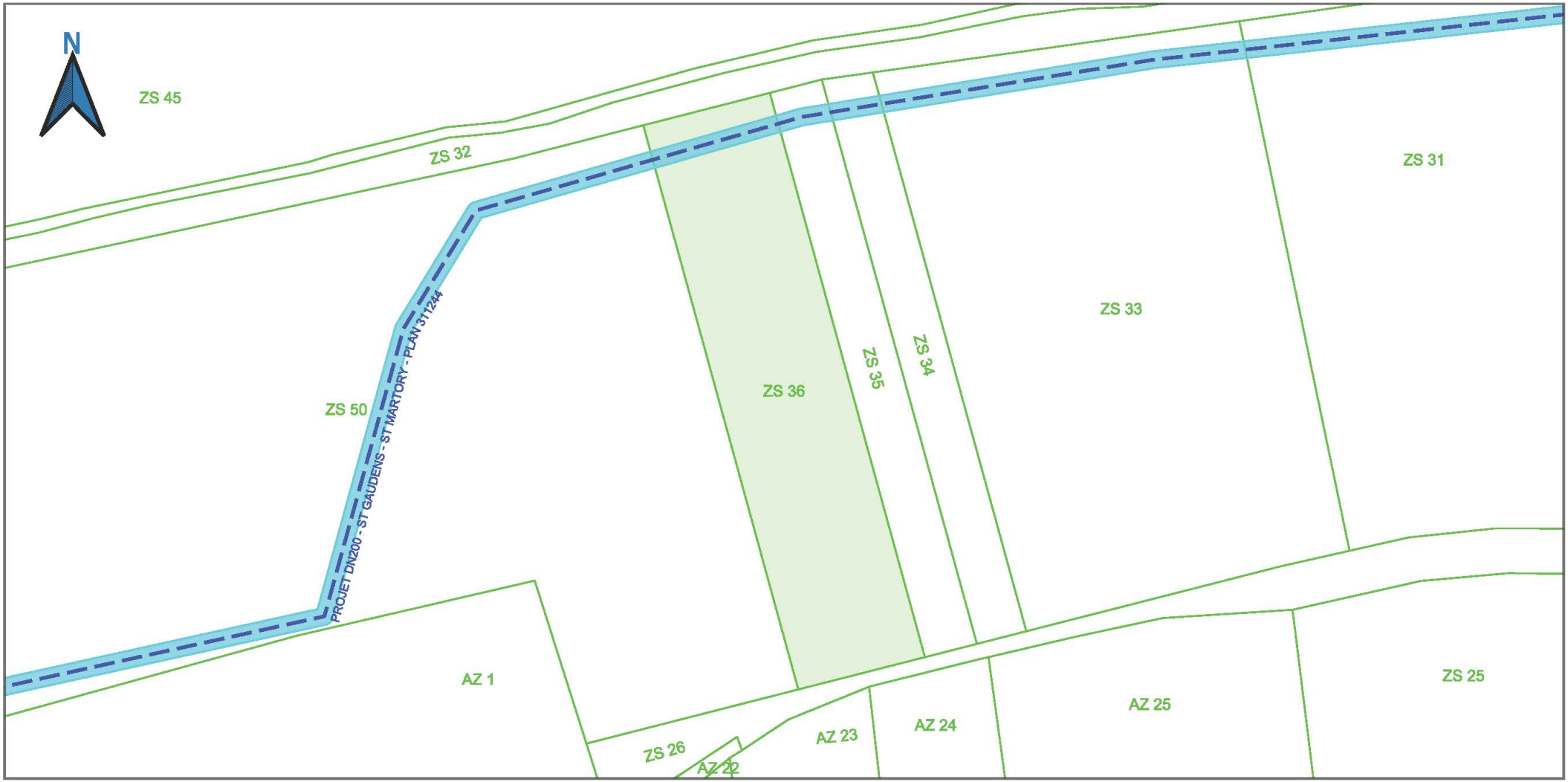

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de SAINT GAUDENS
Section ZS Parcelle n° 36
M. Louis BOE

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

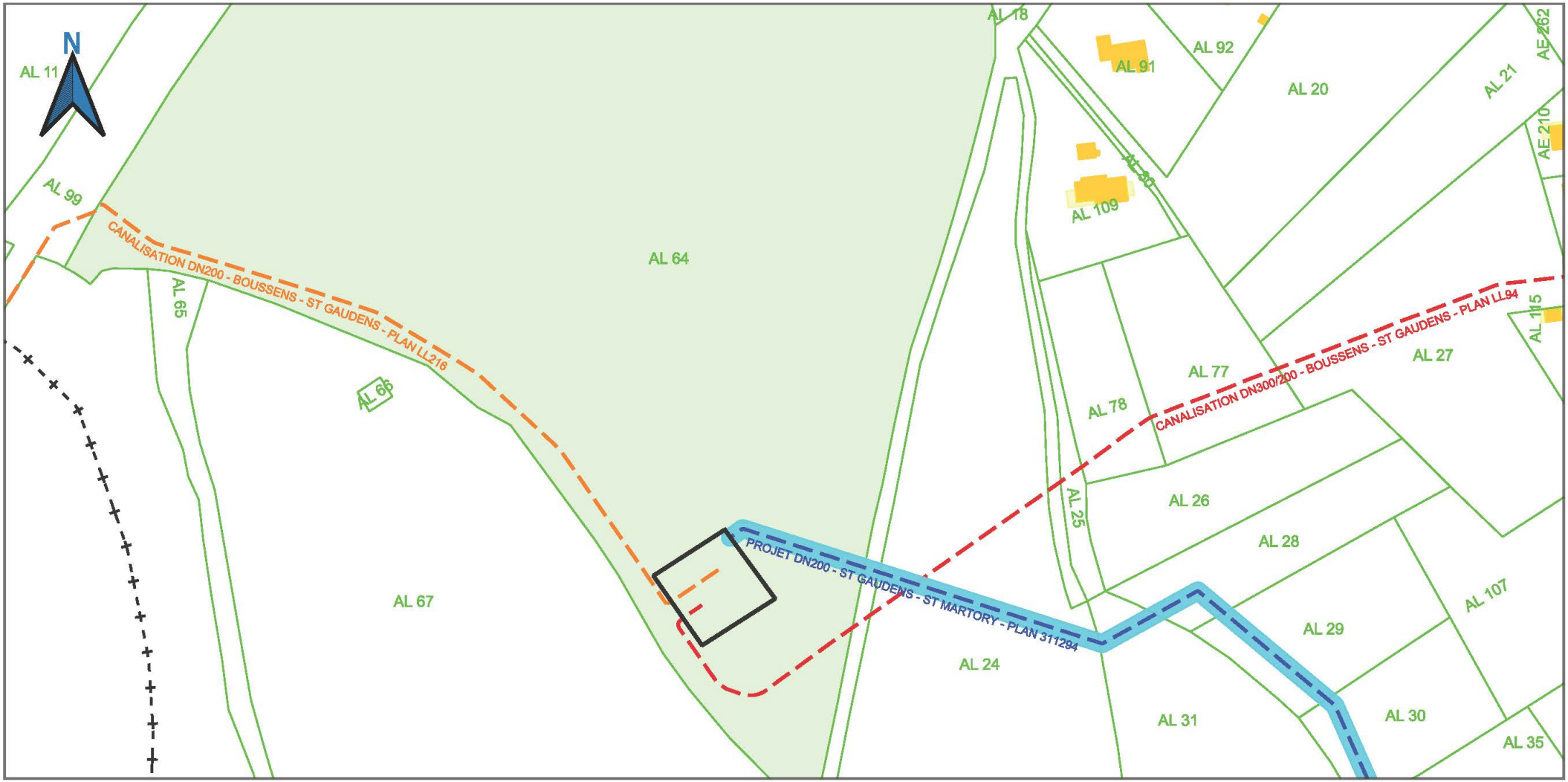

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de SAINT MARTORY
Section AL Parcelle n° 64
GFA DE PAILLON

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

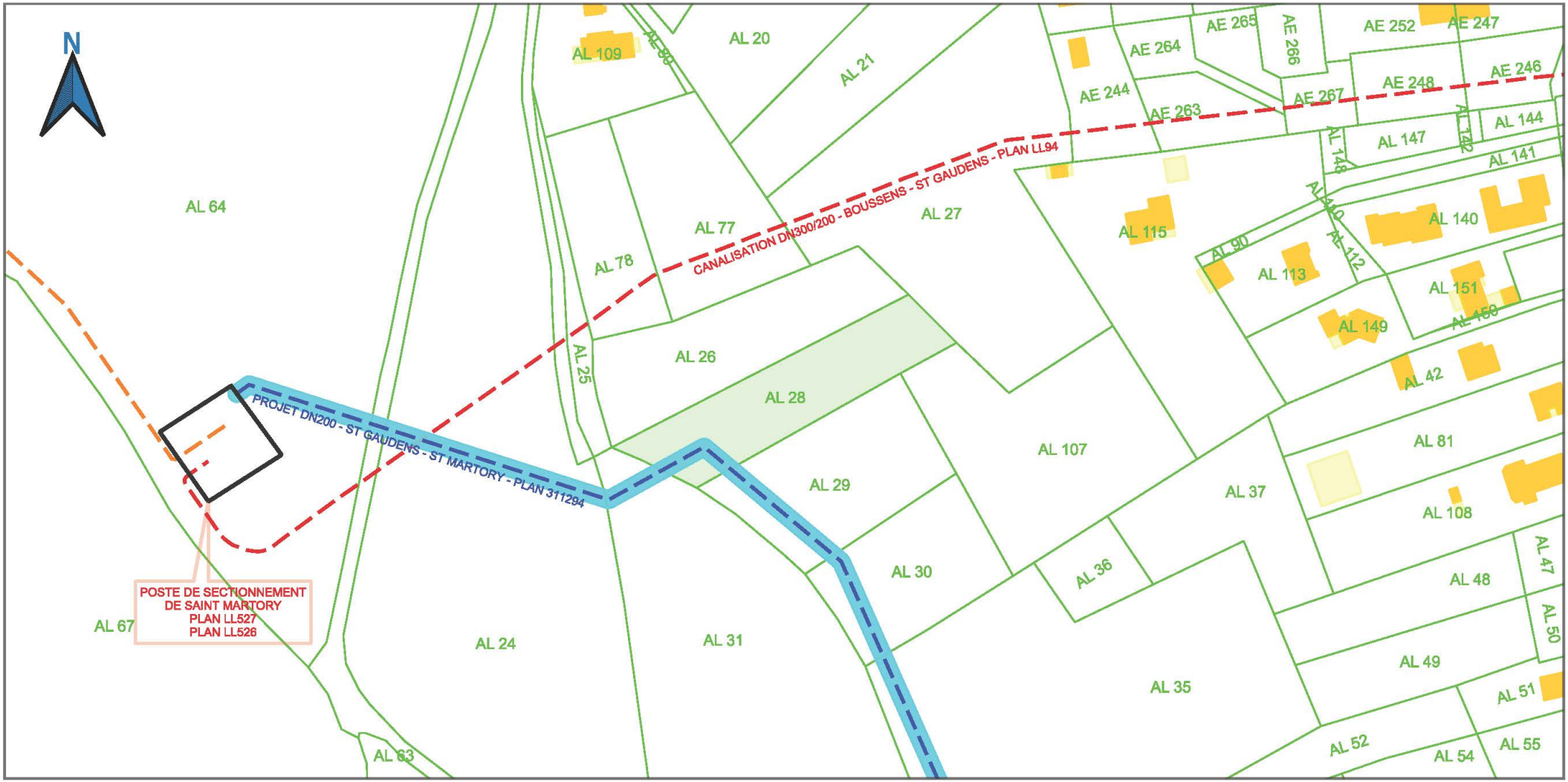

LÉGENDE :

- Canalisation projetée
- Bande de servitude de 6 m axée sur la canalisation

TERÉGA

Département de la HAUTE-GARONNE (31)
Commune de SAINT MARTORY
Section AL Parcelle n° 28
Mme Valérie ZADOROJNY

PROJET RENOUVELLEMENT CANALISATION
DN200 SAINT GAUDENS - SAINT MARTORY
SERVITUDES LEGALES

Echelle : 1/2000

Rév. 1 - le 12/01/2026

ANNEXE 4 - *État parcellaire*

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 ST MARTORY – FIGAROL OUEST

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE FIGAROL

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
ZC 57	Gachoum Nord	00ha 82a 30ca	Pré	311294	45 ml	250 m²	7 980 m²
ZC 115	Mourères	01ha 72a 71ca	Pré		140 ml	830 m²	16 441 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire

M. Pierre Georges BABOULET

Né(e) le 23/03/1953 à MONTESPAN (31)

5, Chemin de Ruissaulous
31260 MONTESPAN

Propriétaire réel ou supposé tel :

M. Pierre BABOULET

Fermier :

M. Pierre BABOULET

Origine de propriété :

En attente retour documents hypothécaires

Commentaires

M. Pierre BABOULET refuse de signer à l'amiable la convention de servitude malgré plusieurs relances.

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 FIGAROL OUEST – ST GAUDENS SOUMES

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE LABARTHE-INARD

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
ZA 6	Pont de Gabarret	01ha 49a 60ca	Pré	311279	55 ml	330 m²	14 630 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire

Mme Maria Danielle Pierrette PUJOL, épouse SARAUTE

Né(e) le 11/12/1912 à BEAUCHALOT (31)

Succession par Maître GOMIS
Office Notarial REVERSAT
3, Voie du Bicentenaire
31210 MONTREJEAU

Propriétaire réel ou supposé tel :

Aucun héritier connu

Fermier :

Non connu

Origine de propriété :

- Attestation après décès

Date de l'acte : 19/09/1985 – Date dépôt : 11/10/1985 - Réf. : 3104P32 Vol. 4547 n° 7

Commentaires

Mme Maria SARAUTE est décédée et sa succession est gérée par l'office notarial de Maître REVERSAT.

Aucun héritier n'est connu à ce jour.

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 FIGAROL OUEST – ST GAUDENS SOUMES

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE LANDORTHE

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
ZE 5	Prairie des Bordages	01ha 21a 52ca	Terre	311282	35 ml	190 m²	11 962 m²
ZE 7	Prairie des Bordages	01ha 03a 20ca	Terre		35 ml	165 m²	10 155 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire-indivisaire	Propriétaire-indivisaire	Propriétaire-indivisaire
M. Claude Louis Jean ARTIGUE	M. Jean-Louis Cyprien ARTIGUE	M. Pierre Joséphin Bertrand ARTIGUE
Né(e) le 09/11/1955 à TOULOUSE (31)	Né(e) le 30/12/1951 à TOULOUSE	Né(e) le 09/11/1955 à TOULOUSE (31)
29, Avenue du Château 92340 BOURG LA REINE	8, Rue de la Clairière 33170 GRADIGNAN	65, Promenade du Val de Frosines 31180 SAINT GENIEST BELLEVUE

Propriétaire réel ou supposé tel :

M. Claude ARTIGUE

M. Jean-Louis ARTIGUE

M. Pierre ARTIGUE

Fermier :

Le propriétaire n'a pas souhaité communiquer cette information

Origine de propriété :

En attente retour documents hypothécaires

Commentaires

Contact perdu, les indivisaires ne répondent plus aux sollicitations

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 FIGAROL OUEST – ST GAUDENS SOUMES

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE LANDORTHE

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
ZE 6	Prairie des Bordages	00ha 43a 64ca	Terre	311282	15 ml	70 m²	4 294 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire-indivisaire

M. Jean-Louis Cyprien ARTIGUE

Né(e) le 30/12/1951 à TOULOUSE

8, Rue de la Clairière
33170 GRADIGNAN

Propriétaire réel ou supposé tel :

M. Jean-Louis ARTIGUE

Fermier :

Le propriétaire n'a pas souhaité communiquer cette information

Origine de propriété :

En attente retour documents hypothécaires

Commentaires

Contact perdu, le propriétaire ne répond plus aux sollicitations

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 FIGAROL OUEST – ST GAUDENS SOUMES

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE LANDORTHE

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
ZE 8	Prairie des Bordages	01ha 11a 80ca	Terre	311282	45 ml	265 m²	10 915 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale 0

Propriétaire-indivisaire
Mme Monique Fernande DUCELLIER
Né(e) le 17/02/1940 à ARCY SUR CURE (89)

14, Route de Gardet
31800 LANDORTHE

Propriétaire-indivisaire
Mme Françoise Jeanne Marie MILLERET
Né(e) le 12/04/1938 à PARIS 14ème (75)

14, Route de Gardet
31800 LANDORTHE

Propriétaire réel ou supposé tel :

Mme Monique DUCELLIER

Les potentiels héritiers de Mme Françoise MILLERET

Fermier :

M. Philippe NANIL

Origine de propriété :

- PV de remembrement

Date de l'acte : 18/12/1996 – Date dépôt : 18/12/1996 - Réf. : 3104P32 Vol. 1996 n° R 6 (Compte 3 600)

- Servitude au profit de RTE

Date de l'acte : 18/12/2018 – Date dépôt : 15/01/2019 - Réf. : 3104P32 Vol. 2019 P n° 166

Commentaires

Mme Françoise MILLERET est décédée et Mme Monique DUCELLIER ne soihaite pas répondre aux solicitations, ni fournir d'informations.

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 FIGAROL OUEST – ST GAUDENS SOUMES

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE LANDORTHE

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
ZK 43	Prat Dou Pount	01ha 38a 59ca	Terre	311282	75 ml	430 m²	13 429 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire

Mme Françoise Marie Louise DUFOUR, épouse PREVOT

Né(e) le 09/06/1891 à ASPET (31)

6, Place du Président Woodrow Wilson
31000 TOULOUSE

Propriétaire réel ou supposé tel :

Les héritiers ne sont pas connus

Fermier :

GAEC GRAND Père et Fils

Origine de propriété :

- PV de remembrement

Date de l'acte : 18/12/1996 – Date dépôt : 18/12/1996 - Réf. : 3104P32 Vol. 1996 n° R 6 (Compte 4220)

- Servitude au profit de RTE

Date de l'acte : 26/07/2019 – Date dépôt : 07/08/2019 - Réf. : 3104P32 Vol. 2019 P n° 2806

Commentaires

Aucune information retrouvée

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 FIGAROL OUEST – ST GAUDENS SOUMES

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE LANDORTHE

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
ZL 6	Salanère Sud	00ha 29a 12ca	Terre	311282	20 ml	105 m²	2 807 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire

M. Victor SAUX

Né(e) le 26/06/1910 à LANDORTHE (31)

Succession
31800 LANDORTHE

Propriétaire réel ou supposé tel :

Les héritiers ne sont pas connus

Fermier :

GAEC GRAND Père et Fils

Origine de propriété :

- PV de remembrement

Date de l'acte : 18/12/1996 – Date dépôt : 18/12/1996 - Réf. : 3104P32 Vol. 1996 n° R 6 (Compte 5060)

Commentaires

Demande d'informations à la Mairie, aucun héritier connu

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 ST MARTORY - FIGAROL OUEST

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE MONTSAUNES

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
C 410	Malile	00ha 28a 19ca	Terre	311294	70 ml	415 m²	2 404 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale 0

Propriétaire-indivisaire	Propriétaire-indivisaire	Propriétaire-indivisaire
Mme Brigitte Jacqueline Raymonde FOCH épouse LE CORRE	M. Christian Jean-Louis Joseph FOCH	M. Thierry André Germain FOCH
Né(e) le 14/09/1950 à MONTSAUNES (31)	Né(e) le 04/09/1953 à MONTSAUNES (31)	Né(e) le 05/09/1957 à MONTSAUNES (31)
35, Route de SALIES 31260 MONTSAUNES	58, Chemin des Mourères 31260 MONTSAUNES	22, Rue de la Vielle 31360 BOUSSENS
Propriétaire-indivisaire	Propriétaire-indivisaire	Propriétaire-indivisaire
M. Xavier André FOCH	M. Arnaud Romain TESTARD	Mme Sophie TESTARD
Né(e) le 07/04/1962 à ST GAUDENS (31)	Né(e) le 28/02/1978 à ST GAUDENS (31)	Né(e) le 05/09/1957 à MONTSAUNES (31)
Les Mourères 31260 FIGAROL	7, Route de SALIES 31260 MONTSAUNES	2, Grand Juan 31360 BOUSSENS

Propriétaire réel ou supposé tel :

Mme Brigitte LE CORRE

Les héritiers de M. Christian FOCH

Les héritiers de M. Thierry FOCH

M. Xavier FOCH

M. Arnaud TESTARD

Mme Sophie TESTARD

Fermier :

GAEC BEAUFILS

Origine de propriété :

- Attestation après décès

Date de l'acte : 27/12/2000 – Date dépôt : 14/02/2001 - Réf. : 3104P32 Vol. 2001 P n° 643

- Attestation après décès

Date de l'acte : 27/10/2021 – Date dépôt : 26/11/2021 - Réf. : 3104P31 Vol. 2021 P n° 10606

Commentaires

Plusieurs successions sont en cours :

- *Décès de M. Christian FOCH*
- *Décès de M. Thierry FOCH*

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 ST MARTORY - FIGAROL OUEST

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE MONTSAUNES

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
C 19	Patou	00ha 25a 16ca	Pré	311294	25 ml	150 m²	2 366 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale 0

Usufruitière	Nue-propriétaire-indivisaire	Nue-propriétaire-indivisaire
Mme Marthe Marie Josette MARTY, épouse SOUM	Mme Anne-Marie Jeanne épouse LEIGNAC	Mme Dominique Marie Elisabeth SOUM
Né(e) le 22/11/1923 à TOULOUSE (31)	Né(e) le 04/06/1962 à TOULOUSE (31)	Né(e) le 09/11/1952 à TOULOUSE (31)
2536, Route de Revel 31450 ODARS	2536, Route de Revel 31450 ODARS	2536, Route de Revel 31450 ODARS

Nu-propriétaire-indivisaire	Nu-propriétaire-indivisaire	Propriétaire-indivisaire
M. Jean-François Patrick Marie Etienne SOUM	M. Pierre André Marie SOUM	Mme Andrée Marie Raymonde SOUM épouse FOURNIER
Né(e) le 25/11/1945 à TOULOUSE (31)	Né(e) le 15/09/1954 à TOULOUSE (31)	Né(e) 10/05/1924 à ST CLAUDE (971)
2536, Route de Revel 31450 ODARS	7, Impasse Gramont 64200 BIARRITZ	53, Rue Pézières 66000 PERPIGNAN

Propriétaire réel ou supposé tel :

Mme Anne-Marie LEIGNAC
M. Pierre SOUM
Mme Dominique SOUM
Héritier(s) de Mme Andrée FOURNIER
M. Jean-François SOUM

Fermier :

GAEC BEAUFILS

Origine de propriété :

- Acte de notoriété

Date de l'acte : 27/08/1971 – Date dépôt : 28/09/1971 - Réf. : 3104P32 Vol. 3183 n° 50

- Attestation après décès

Date de l'acte : 06/11/2015 – Date dépôt : 27/11/2015 - Réf. : 3104P32 Vol. 2015 P n° 3434

Commentaires

Mme Andrée FOURNIER est décédée, il a été impossible de localiser son (ses) héritier(s)

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 ST MARTORY - FIGAROL OUEST

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE MONTSAUNES

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
AB 14	Salanère Sud	00ha 17a 21ca	Vigne	311294	20 ml	100 m²	1 621 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire

Mme Jeanne Céleste Henriette CAMIN, épouse DEBAX

Né(e) le 28/01/1908 à SAINT MARTORY (31)

Chez M. Jean DEBAX
31360 SAINT MARTORY

Propriétaire réel ou supposé tel :

Mme Simone DEBAX, épouse POUSSON

M. Jean DEBAX

M. André DEBAX

Fermier :

GAEC GRAND Père et Fils

Origine de propriété :

- Attestation d'hérédité

Date de l'acte : 07/07/1978 – Date dépôt : 06/09/1978 - Réf. : 3104P32 Vol. 3799 n° 27

Commentaires

Demande d'informations à la Mairie, aucun héritier retrouvé

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 FIGAROL OUEST – ST GAUDENS SOUMES

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE SAINT GAUDENS

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
ZS 1 ZS 50	Saraille Hount-Barrade	06ha 17a 30ca 05ha 93a 36ca	Pré Peupleraie Taillis	311244	315 ml 505 ml	1875 m² 3 025 m²	59 855 m² 56 311 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire

M. Jean-Pierre DESSENS

Né(e) le 20/04/1938 à TOULOUSE

109, Chemin de la Hount la Paloumère
65300 TAJAN

Propriétaire réel ou supposé tel :

M. Jean-Pierre DESSENS

Fermier :

M. Roger AUDRAN

Origine de propriété :

En attente retour documents hypothécaires

Commentaires

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 FIGAROL OUEST – ST GAUDENS SOUMES

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE SAINT GAUDENS

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
ZS 36	Boucassar	00ha 96a 66ca	Peupleraie Taillis	311244	50 ml	280 m²	9 386 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire

M. Louis BOE

Né(e) le NC à NC

Par Max PAYRAU
2, Impasse Marquet
31800 ESTANCARBON

Propriétaire réel ou supposé tel :

M. Max PAYRAU

M. Patrick PAYRAU

Fermier :

NC

Origine de propriété :

En attente retour documents hypothécaires

Commentaires

M.Louis BOE est décédé, sa succession n'a pas été régularisée.

Les potentiels héritiers ne souhaitent par réaliser la régularisation de cette succession.

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 ST MARTORY - FIGAROL OUEST

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE SAINT MARTORY

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
AL 64	Île de Marnaud	08ha 03a 45ca	Terre	311294	55 ml	320 m²	80 025 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire

GFA DE PAILLON

La Ville
31360 SAINT MARTORY

Propriétaire réel ou supposé tel :

M. FROSSART Henri

Mme FROSSART Marie-Christine, 2pouse BAUDEN

M. Henry BADIE D'ARCIS

Mme Magalie FROSSART

Mme LAUNET Isabelle

Mme Aurore BADIE D'ARCIS

Mme Alix BADIE D'ARCIS

Fermier :

M. FROSSART Henri

Origine de propriété :

En attente retour documents hypothécaires

Commentaires

Le GFA de PAILLON est dissout depuis le 08/03/2008.

Un des indivisaires refuse de signer la succession qui en cours.

PROJET RENOUVELLEMENT DN200 ST GAUDENS – ST MARTORY

DN200 ST MARTORY - FIGAROL OUEST

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE (31)

COMMUNE DE SAINT MARTORY

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Nature de culture	Plan parcellaire TERÉGA	Longueur d'emprise	Servitudes de 6 m	Emprises restantes
AL 28	Marnaud	00ha 28a 07ca	Terre	311294	30 ml	175 m²	2 632 m²

Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale :

Propriétaire

Mme Valérie Angélique ZADOROJNY

Né(e) le 02/03/1975 à TOULOUSE (31)

26, Avenue Saint Exupéry
31820 PIBRAC

Propriétaire réel ou supposé tel :

Mme Valérie ZADOROJNY

Fermier :

Origine de propriété :

En attente retour documents hypothécaires

Commentaires

Aucune prise de contact avec Mme Valérie ZADOROJNY malgré les solicitations.